



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Avril 2009

Date de la convocation 16 Avril 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.GABORIT Jean-Luc, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.BARON Bernard, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. JURQUET Henri à M. VEDEL Jean-Louis Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. BARDEAU Francis à M. LIEB François M. DRUART Davis à M. ESTEVE Bernard M.BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : Budget primitif 2009 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane.

Monsieur LACROIX rappelle que la mise en place et le suivi annuel (possibilité de procéder à des révisions) des autorisations d'engagement et des crédits de paiement font l'objet d'une décision de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense et les moyens de financement ainsi que leur répartition dans le temps. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Le budget voté pour l'année en cours reprend le montant des Crédits de Paiement.

Monsieur LACROIX donne ensuite lecture du projet de budget primitif 2009 du Budget annexe ZAC de la Salamane.

Le budget proposé au titre de l'année 2009 se compose comme suit :

LA SALAMANE			
<i>BILAN FINANCIER PLURIANNUEL 2009 - 2013</i>			
ANNEE 2009			
DEPENSES <i>HT</i>			RECETTES
6015	TOTAL ACQUISITIONS	2 500 000 €	1641 EMPRUNT 2 700 000 €
6045	TOTAL HONORAIRES	120 000 €	
605	TOTAL TRAVAUX	50 000 €	
608 635	FRAIS DIVERS	30 000 €	
TOTAL GENERAL DEPENSES		2 700 000 €	TOTAL GENERAL RECETTES 2 700 000 €

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif du Budget annexe ZAC de la Salamane de la Communauté de communes du Clermontais pour l'exercice 2009.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le Budget primitif du Budget annexe ZAC de la Salamane de la Communauté de communes du Clermontais pour l'exercice 2009 par chapitre budgétaire tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tous les documents et actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA